

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/078

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

**Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Exercice 2025 – Autorisation donnée au Maire de mandater ¼ des crédits d'investissement ouverts au BP 2024**

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe en charge des finances, rappelle au conseil municipal que l'article L1612-1 du CGCT permet à la collectivité d'honorer ses engagements financiers d'investissement pendant la période précédant le vote des budgets primitifs dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement, hors reports et crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2024 selon les montants et les affectations de crédits présentés pour chaque budget.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2024 selon les montants et les affectations de crédits dont la teneur figure dans les tableaux ci-dessous :

**Budget Général Commune**

Investissement Dépenses	BP 2024	¼ des crédits
20-Immobilisations incorporelles	84 000,00	21 000,00
204-Subventions d'équipements versées	401 800,00	100 450,00
21-Immobilisations corporelles	1 170 409,84	292 602,46
23-Immobilisations en cours	3 060 700,00	765 175,00

**Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2024**

Investissement Dépenses	BP 2024	¼ des crédits
21-Immobilisations corporelles	85 000,00	21 250,00
23-Immobilisations en cours	713 596,00	178 399,00

**Budget Annexe ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>	<b>¼ des crédits</b>
21-Immobilisations corporelles	43 000,00	10 750,00
23-Immobilisations en cours	660 034,00	165 008,50

**Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>	<b>¼ des crédits</b>
23-Immobilisations en cours	10 000,00	2 500,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD